

**COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de MERCUROL**  
**Séance du 16 janvier 2008**

Présents : Michel BRUNET, Yves DUPIN, Paul CHANOVE, Véronique BLAISE, Annie GUIBERT, Marie-France SICARD, Jean CHANAS, Françoise MARGIER, Philippe VERSCHEURE, Christophe DESCORMES, Alain DESSITE, Christophe FAURE, Daniel BETTON, Anne-Marie TURRINI.

Excusés : Patrick MARGIER et Guillaume GALLAND

Absents : Florence SERRE et Christian GAY

Secrétaire de séance : Christophe FAURE

---

**ESPACE CULTUREL – APPROBATION AVANT PROJET**

Le cabinet d'architecture SOLNAIS, retenu pour la maîtrise d'œuvre de la réalisation d'un Espace Culturel, a présenté l'avant projet de l'opération. Le montant de l'enveloppe des travaux est estimé à 1 531 316,63 € HT.

LE CONSEIL, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité approuve l'avant projet présenté par la cabinet SOLNAIS, fixe le montant de la réalisation définitive de maîtrise d'œuvre en fonction de ce montant et sollicite les subventions auprès de la Préfecture de la Drôme, le Département de la Drôme, la Région aussi élevées que possible.

**SERVICE MINIMUM DANS LES ECOLES PRIMAIRES**

Monsieur le Maire donne lecture au membres du Conseil Municipal de la lettre que lui a adressé l'inspection académique de Valence. Le Ministre de l'Education Nationale propose aux communes volontaires la mise en place d'un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du premier degré. En contrepartie, le ministère de l'Education Nationale propose de financer ce service minimum d'accueil à partir des retenues effectuées sur les salaires des enseignants grévistes à hauteur de 90 €/jour pour 1 à 15 élèvesaccueillis, de 180 €/jour pour 16 à 30 élèves et au delà de 90 € par tranche de 15 élèves.

LE CONSEIL, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité : Considérant que c'est à l'Education Nationale d'organiser le service minimum dans les écoles primaires en cas de grève des enseignants, refuse de mettre en place un service minimum d'accueil dans les écoles maternelles et élémentaires en cas de grève des personnels enseignants du premier degré.

**MODIFICATION DU PAZ DE LA ZAC DES LOTS – CABINET D'ETUDES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de procéder à une nouvelle modification du PAZ (Plan d'Aménagement de Zone) de la ZAC les Lots. Il présente à l'assemblée les différentes offres qui lui sont faites :

BEAUR, 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE pour un montant de 5 300,00 € HT

Jean-Marc VIOT, rue Georges PETIT 07250 LE POUZIN pour un montant de 6 050,00 € HT

Denise REY-HUET, Girodet Concept 26500 BOURG LES VALENCE pour un montant de 6 500,00 € HT

LE CONSEIL, après avoir ouï et délibéré, à l'unanimité retient l'offre présentée par l'atelier d'urbanisme BEAUR, 10 rue Condorcet 26100 ROMANS SUR ISERE, offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 5 300,00 € HT.

La séance est levée à 21h45.